



**Compte-rendu du Groupe de Travail
« Scientifique »
pour l'élaboration du Tome 2 du Document d'Objectifs
du site Natura 2000 « Clarée »**

- 5 février 2015 -

Névache – Salle polyvalente

Personnes présentes :

ALLONETTO Maurice, habitant de Névache, paysan
BLANCHARD Laurent, ONF
BONNET Jean-Charles, Président de l'ACCA de Névache
CHEVALIER Jean-Louis, Maire de Névache
CHRÉTIEN Claudine, mairie de Névache, Présidente du Comité de Pilotage
CIRIO Raymond, CBGA
COLLETTI François, habitant de Névache
DHENIN Nicole, conseil municipal de La Salle les Alpes
DOUCENDE David, Fédération des Pêcheurs des Hautes-Alpes
FIQUET Marc, DDT05, SEEF
GARCIA André, habitant de Névache
GILLOT Philippe, ECODIR/CRAVE/SAPN
HOMAND Françoise, Arnica Montana
ORTAR François, ONF
POIRÉ Philippe, habitant de Névache
RUHLAND Deborah, Arnica Montana
VIVAT Agnès, chargée de mission Natura 2000, mairie de Névache

Excusés

ABDULHAK Sylvain, Conservatoire Botanique National Alpin (ses remarques a posteriori ont été intégrées dans ce CR)
BERNARD Jean, propriétaire à Névache
CACHAT Dominique, habitante de Névache, LPO
DRUON E., habitant de Névache
JOURDAN Yves, AAPPMA de Névache
MENET G., habitante de Névache
SALLES Jean-Marc, DREAL PACA

M. Jean-Louis Chevalier, Maire de Névache, ouvre la séance et présente Mme Claudine Chrétien, première adjointe à la mairie et Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Clarée. Mme Chrétien présente ensuite Agnès Vivat, chargée de mission à la mairie pour la rédaction du Tome 2 du Document d'Objectifs.

Un tour de table est réalisé afin que chaque participant se présente.

Présentation du Tome 1 du Document d'Objectifs

Diaporama disponible en ligne : <http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>

Propositions d'objectifs de gestion pour la Clarée

- Améliorer les connaissances et l'état de conservation des milieux humides et aquatiques et des espèces patrimoniales associées
- Suivre l'état de conservation des peuplements et des espèces des milieux agro-pastoraux
- Suivre l'état de conservation des peuplements et des espèces forestiers
- Suivre l'état de conservation des peuplements et des espèces des milieux rocheux
- Améliorer les connaissances et mettre en place si nécessaire des mesures de gestion spécifiques sur la flore d'intérêt communautaire du site
- Améliorer les connaissances et mettre en place des mesures de gestion spécifiques sur les chiroptères présents sur le site
- Améliorer les connaissances des autres espèces animales d'intérêt communautaire du site
- Suivre l'évolution qualitative et quantitative des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Compléments d'études à envisager

Habitats :

- Question de l'échelle de la cartographie d'habitats du DOCOB et de sa date de réalisation (2005) : une révision se justifie-t-elle sur tout le site ?
- Habitats forestiers : discordances cartographiques habitats/cartes des peuplements des aménagements : faut-il revoir la cartographie de certaines forêts ?
- Pelouses alpines : certaines pelouses n'étaient pas d'intérêt communautaire lors de la cartographie, mais le sont devenues par la suite. Mosaïque arbitraire (75% de 6230 + 25% de 6150) : est-ce satisfaisant ou faut-il re-cartographier ces milieux ?

Zones humides :

- La typification et les répartitions de certains habitats humides seraient à préciser, notamment l'habitat 3150 « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition »
- Etudes sur le Marais de Névache à poursuivre

Flore vasculaire :

- Dracocéphale d'Autriche : suivi/surveillance à poursuivre (protocole du Réseau de conservation de la flore Alpes/Ain) ; prospections complémentaires ciblées ?
- Sabot de Vénus : suivis à poursuivre, en utilisant les protocoles mis au points sur le site N2000 de Morgon-Boscodon avec le LECA
- Chardon bleu : surveillance et la station et étude de l'indigénat ?

Mousses :

- Présence de *Buxbaumia viridis* fortement probable. Prospections ciblées à prévoir
- Présence d'*Orthotricum rogeri* fortement probable. Prospections ciblées à prévoir

Lichens :

Seules des espèces de l'Annexe V de la Directive Habitats sont présentes sur le sites (espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion). Pas de complément d'inventaire à programmer pour l'instant.

Chauves-souris :

Aucun gîte connu sur le site (que ce soit d'hibernation, de reproduction ou de transit) : à rechercher Etude des territoires de chasse et des corridors de déplacement

Insectes :

- Isabelle très probablement absente (d'après les experts). Pas de complément d'étude à envisager pour l'instant
- Damier de la succise : répartition, plantes hôtes, sous-espèce à préciser
- Recherche des *Stephanopachys* ? Habitats favorables
- Recherche de la Laineuse du prunelier ? A priori peu potentielle

Mollusques :

Recherche du petit escargot *Vertigo angustior* en zones humides. Espèces récemment découverte en plusieurs points du département.

Oiseaux :

- Suivi des populations de galliformes de montagne
- Suivi des populations de chouettes forestières

Habitats galliformes de montagne :

- Cibler d'autres secteurs où la réalisation d'un diagnostic agrifaune pourrait être utile pour améliorer la gestion pastorale
- Cibler des secteurs où la réalisation d'un diagnostic hivernal est justifiée (hivernage de l'oiseau + forte fréquentation par les skieurs (de rando))

Lacs :

Etude des conséquences de l'alevinage sur les peuplements autochtones (amphibiens notamment) des lacs alevinés. Cf. étude du PNM.

Activités militaires :

Identifier les secteurs et zones sensibles, à éviter impérativement lors des opérations Suivre l'évolution des milieux et espèces sur les zones impactées

Discussion

Cartographie des habitats

Concernant les habitats forestiers : l'ONF demande qu'une cartographie au 1/10 000 soit réalisée sur les secteurs présentant des habitats d'intérêt communautaire concernés par des aménagements forestiers. En effet pour la cartographie des habitats, l'ONF doit se référer aux données cartographiques du DOCOB et sur certaines forêts, cette cartographie manque de précision (notamment concernant les pinèdes). L'ONF souhaite obtenir une cartographie plus fine sur les secteurs à enjeux fort et très fort car les demandes d'autorisations au titre du site classé nécessitent de préciser si les habitats sont d'intérêt communautaire ou pas. Le travail complémentaire peut se baser sur la carte des essences de l'ONF, à disposition mais non encore exploitée, faute de temps. Sylvain Abdulhak, du CBNA, va étudier les possibilités techniques de corrections et le temps nécessaire.

Concernant les secteurs potentiels pour les îlots de sénescence : si un travail est réalisé sur ce projet, il faut préalablement établir une cartographie des forêts d'IC/ICP pour localiser les zones contractualisables. Mais il est à noter que ce n'est pas seulement avec cette cartographie que l'on va parvenir à définir les secteurs potentiels, mais plutôt avec une cartographie des vieilles forêts, des secteurs à gros arbres (zones déjà bien connues des forestiers de terrain).

Explication des imprécisions cartographiques actuelles : la cartographie de 2005 a été établie avec un cahier des charges différent de celui des cartographies actuelles de Docob. Par ailleurs, les peuplements ont pu évoluer depuis 2005. Pour le pin à crochets : la cartographie avait été réalisée selon une vision dynamique de ce milieu : les pinèdes mixtes ont été cartographiées en peuplement de pins à crochets (qui allait être l'aboutissement de cet habitat) plutôt qu'en pinèdes sylvestres. Or on était peut-être plutôt sur des pinèdes sylvestres stables à moyen terme.

D'autres précisions seraient à apporter à la cartographie initiale, notamment sur :

- la problématique des sapinières-pessières : il serait intéressant de faire une cartographie plus précise de cet habitat à enjeu de conservation très fort ;
- les zones humides, présentant également un très fort enjeu de conservation. Une cartographie fine avec une analyse détaillée de l'état de conservation de ces habitats (permettant d'évaluer leur fonctionnalité et les possibilités de restauration le cas échéant) est nécessaire (notamment des faciès les plus originaux). La typologie serait à préciser en s'appuyant sur une étude détaillée des cortèges de bryophytes (mousses). A noter qu'il y a des projet de coupes par l'ONF au niveau des tourbières du Granon en haut du bois du Villard, d'où la nécessité d'avoir un inventaire plus précis ;
- les pelouses calcicoles à Laîche ferme (*Carex firma*) pourraient être cartographiées plus précisément, notamment dans le vallon de l'Opon où les enjeux de conservation sont les plus forts ;
- les pelouses alpines acidiphiles : il n'est en revanche pas opportun de faire une cartographie au 1/10 000 sur les 26 000 ha du site pour préciser la composition des mosaïques de pelouses boréo-alpines siliceuses et formations à nard riches en espèces ;
- l'extension des saulaies subarctiques pourrait être étudiée car elle semble constituer un bon indicateur climatique, ce milieu étant sensible au réchauffement.

Zones humides

Ces milieux représentés de petites superficies à l'échelle du site mais avec une problématique foncière très importante. Ceci engendre un certain nombre de difficultés pour la mise en œuvre de mesures de gestion.

Concernant le plan de gestion du marais de Iscles à Névache, sa réactualisation est en cours de finalisation par le CEN-PACA et sa mise en œuvre s'appuiera notamment sur les possibilités de contractualisation du site Natura 2000 (contrats Natura 2000, MAEC) et se fera en concertation avec le CEN. L'animation foncière sera assurée par le CEN.

Lacs et alevinage

Concernant l'alevinage des lacs d'altitude : un gros travail d'évaluation a été réalisé notamment avec les parcs (lacs sentinelles du Parc national des Ecrins en particulier) afin de définir quelles étaient les interactions entre les populations autochtones et l'alevinage. Il s'avère que les poissons et les batraciens ne rentrent pas forcément en interaction : les lacs à poissons sont différents des lacs à amphibiens.

NB : la limite altitudinale de la grenouille rousse est très haute : 2900m, donc elle est présente potentiellement sur l'ensemble du site, ceci est à prendre en considération.

Sur à peu près 100 lacs dans la Clarée environ 8 sont alevinés. Gestion raisonnées, très encadrée, pas de problèmes sur ce secteur. L'alevinage est fait en fonction de la capacité du lac. Le poisson grandi durant 4 à 5 ans dans le lac avant de pouvoir être pêché. Les poissons introduits sont des espèces qui se reproduisent peu ou pas, afin que lorsque l'alevinage s'arrête on puisse envisager revenir à l'état initial. Les pêcheurs sont sensibilisés : il n'y a pas de poissons « bizarres », non souhaités, introduits dans les autres lacs. Assez bon respect de ces règles.

A noter que la pêche dans les lacs d'altitude engendre une très forte demande au niveau touristique.

Flore vasculaire

- La station du **Sabot de vénus** du Bois Noir a été découverte en 1983 ; on a noté sa disparition entre 1985 et 1990 avec création d'un talus de piste forestière. En 1996, des pieds ont été retrouvés plus haut dans le versant. Depuis lors, l'exploitation se fait en concertation avec l'ONF : la station se maintient, comme l'attestent les suivis réguliers réalisés par Arnica Montana depuis 1997.

Le protocole de suivi pourrait être adapté afin de correspondre aux protocoles mis en place dans d'autres sites Natura 2000 (notamment le site de Boscodon) avec l'appui scientifique du Laboratoire d'Ecologie Alpine de Grenoble. Ce protocole pourrait être généralisé à l'ensemble des stations de la Clarée (dont un certain nombre sont déjà suivies par Arnica Montana).

A noter qu'en 2003, un stagiaire, Florian Véron, avait travaillé avec Marcel Barbero et l'ONF sur la les sapinières-pessières du site et cartographié les stations de Sabot de Vénus de la sapinière de Bois noir et de l'Infernet sur Val des Prés.

Au niveau protection, durant la période de floraison, des plaquettes « plantes protégées, tout prélèvement interdit, zone surveillée » de taille très réduite (n'attirant pas l'attention) sont mises en place par Arnica Montana sur la station du Bois des Bauches (Val des Prés) et retirées ensuite : très bons résultats en termes de sensibilisation et rappel à la réglementation. Parallèlement, la gendarmerie nationale effectue des visites de contrôle.

- **Dracocéphale d'Autriche** : le périmètre de la station est bien identifié. Un suivi selon le protocole défini par le Réseau de Conservation de la Flore Alpes-Ain, piloté par le Conservatoire Botanique National Alpin pourrait être mis en place. Des prospections complémentaires dans des secteurs potentiellement favorables à l'espèce pourraient être envisagées.

- **Chardon bleu** : l'origine de la station actuelle étant mal connue, on pourrait envisager une identification génétique avec le Laboratoire d'Ecologie Alpine de Grenoble. Néanmoins la démarche la plus intéressante serait certainement de mener une enquête auprès des habitants de la vallée, cultivant l'espèce dans leur jardin, pour savoir d'où viennent les pieds de leurs jardins, de quand date la transplantation ou le semis, combien d'années les pieds ont-ils mis pour fleurir, etc... Les résultats pourraient permettre de découvrir d'autres stations en sites naturels (proposition S. Abdulhak).

Mousses

Concernant les deux espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive habitats fortement potentielles sur le site, elles sont à rechercher dans les milieux favorables :

- Buxbaumie verte : localisée aux étages montagnard à subalpin, en ubac. Le volume de bois mort pourrissant disponible au sol, la taille, la densité et l'agencement des troncs et des branches sont des éléments clés de son développement ;
- Orthotric de Roger : on le trouve sur les écorces d'arbres isolés, en contexte forestier clair (érables, Hêtre, Frêne et Noisetier).

De nombreuses espèces patrimoniales de bryophytes sont très probablement présentes sur les zones humides du site : à rechercher.

Lichens

Plus de 40 espèces corticoles et terricoles ont été notées sur le site par Arnica Montana. Parmi ces espèces, 2 sont inscrites à l'annexe 5 de la Directive Habitats (espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion). Aucun cas de prélèvement ou d'exploitation n'a été noté à ce jour, donc, dans ce contexte, il ne semble pas utile de prévoir de mesure de gestion. Des compléments d'études seraient cependant à programmer. Une mesure spécifique pourrait néanmoins être envisagée sur ce groupe dans le Docob, avec une entrée « habitat ». Arnica Montana va continuer à faire des inventaires en collaboration avec l'ONF. A noter que le CBNA va également engager un travail d'inventaire sur les lichens (sur 50 espèces réglementées), à l'échelle de son territoire d'agrément.

Parallèlement, Arnica Montana a initié une méthode simple de mise en évidence de pollution azotée d'origine routière à l'aide de lichens nitrophiles (possibilité d'établir des cartes de pollution azotée sur les axes routiers). Des placettes d'observation et de suivi pourraient être mises en place sur des axes routiers sensibles comme la Haute Vallée.

Chauves-souris

Aucun gîte (reproduction ou hivernage) n'est actuellement connu sur le site. Des études complémentaires sur ce groupe d'espèces, toutes protégées et inscrites à l'annexe 4 de la Directive habitats, sont indispensables. Des recherches de gîtes de reproduction par radio-tracking, mutualisées sur plusieurs sites Natura 2000 contigus, pourraient être proposées. Une analyse des territoire de chasse et des corridors de déplacement seraient également à programmer.

Insectes

- D'après les derniers inventaires et les spécialistes de l'espèce, l'**Isabelle** peut être considérée comme absente du site.

- Le **Damier de la succise et l'Ecaille chinée** sont en limite d'aire de répartition sur le site mais elle ne sont pas d'un grand intérêt patrimonial, ce qui ne justifie pas d'études spécifiques. Néanmoins des précisions pourraient être apportées sur les plantes-hôtes du Damier et la sous-espèce présente en Clarée.

- Recherche de **Stephanopachys linearis et substriatus** : ce sont des coléoptères récemment inscrits à la Directive Habitats et dont la répartition est très mal connue. Les habitats (forestiers) sont très favorables à leur présence sur le site, ce qui justifie une recherche spécifique de ces espèces.

- Le **Prunier de Briançon** présente un intérêt économique et patrimonial, et parallèlement, un cortège d'insectes très particulier lui est associé. Même si ces espèces ne sont pas d'intérêt communautaire, cette originalité pourrait justifier une étude.

Mollusques

Des inventaires complémentaires sont à programmer sur une espèces largement sous-inventoriée jusqu'ici dans les Hautes-Alpes : *Vertigo angustior*, petit escargot de zone humides. A rechercher dans le marais de Névache. Ceci pourrait être réalisé dans le cadre d'une étude régionale commandée par la DREAL.

Oiseaux

- Même si le site n'est pas une ZPS, un effort particulier sera porté sur le suivi des populations de **chouettes forestières**. Ceci peut être réalisé en s'appuyant sur le un réseau national copiloté par l'ONF et la LPO (réseau « petites chouettes de montagne »). Ces espèces sont des indicateurs pertinents des évolutions climatiques.

- L'étude de l'habitat de reproduction des **galliformes de montagne** et en particulier du Tétralyx serait à poursuivre (cartographie agrifaune) avec différents partenaires (ACCA, Fédération des chasseurs des Hautes-Alpes, ONCFS...). Le lagopède alpin semble régresser (voir les données disponibles sur le site du Thabor, avec l'ONCFS 73) tandis que la bartavelle explose, notamment sur les versants ubac : ces espèces pourraient servir d'indicateurs climatiques.

- Les **espèces d'oiseaux en lien avec les activités agro-pastorales** (Bruant ortolan, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur...) pourront également être surveillées. L'entrée se fera par la prairie de fauche et autres milieux ouverts de fond de vallée.

- A noter que des relevés annuels sont réalisés depuis 20 ans par Arnica Montana dans le cadre d'un **suivi STOC** (suivi temporel des oiseaux communs) sur Névache et Val des Prés. Il est important que ce suivi perdure.

Activités militaires

- Un suivi du dérangement sur la faune (galliformes) pourrait être envisagé. A voir avec l'armée.

- Un suivi de la colonisation des trous d'obus pourrait également être intéressant (micro-habitats pour la faune et la flore).

Rivières

La Truite fario, si elle n'est pas d'intérêt communautaire, est un excellent marqueur de la fonctionnalité des rivières et elle présente un aspect patrimonial fort (renforcé par l'originalité génétique de la population de la Clarée). Sachant qu'il n'y a pas d'espèce piscicole d'intérêt communautaire dans les cours d'eau du site, la truite pourrait constituer une bonne espèce repère.

Conclusion

A partir de ce qui a été dit, des propositions de mesures vont être rédigées (avec un budget prévisionnel). Ces mesures seront présentées en groupe de travail avant d'être finalisées (nouvelle rencontre à prévoir en avril). Le document final (Tome 2 du Docob) sera proposé fin mai 2015 au Comité de Pilotage pour validation. Ensuite le site passera en phase d'animation et les mesures listées dans le Docob seront mises en œuvre.